



ACTION!

Réalisez votre politique de
développement durable

Livret de sensibilisation pour les collectivités territoriales



Avant-propos

Penser global, agir local : tel est le défi désormais connu du développement durable. Il s'appuie effectivement sur une reconnaissance, à l'échelle internationale, des grands problèmes de la planète - réchauffement climatique, démographie galopante, épuisement des ressources, misère sociale - et sur les indispensables réponses locales correspondantes.

Depuis 1992 et le sommet de la Terre de Rio de Janeiro, qui a donné corps à l'idée d'un développement durable et marqué l'engagement des Etats et des collectivités territoriales, ce grand projet collectif s'est progressivement imposé. Les politiques, les associations, les entreprises, les citoyens s'en sont emparés, dans des ampleurs toutefois inégales. Aujourd'hui, le mouvement qui s'est opéré doit aller plus loin.

Depuis 2005, l'article 6 de la charte de l'environnement, adossée à la Constitution, interpelle tout particulièrement les responsables politiques en déclarant : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, **elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social** ». En 2008, le renouvellement des assemblées municipales et départementales est l'occasion, pour vous élus, de vous engager sur de nouveaux manifestes, dans de nouveaux programmes, qui intègrent plus et mieux le développement durable.

Ce document s'adresse à vous, élus et acteurs publics. Il est conçu comme un outil pédagogique, puisqu'il décline des éléments de méthode selon vos champs de compétences, mais aussi comme un recueil d'initiatives possibles, à partir des multiples actions réelles menées sur de nombreux territoires. Inspirez-vous, appuyez-vous sur ce qui a été fait ailleurs, pour nourrir vos projets.

Et maintenant ? Eh bien, ACTION !

Vous vous demandez...

Est-ce que préserver l'environnement, c'est faire du développement durable ?

Une politique environnementale est indispensable mais ne fait pas une politique de développement durable pour autant. Vous allez donc devoir tenir compte des enjeux du développement durable dans toutes vos compétences - urbanisme, solidarité, sport et culture... - et en décliner les cinq finalités : lutte contre le changement climatique, préservation des ressources et de la biodiversité, satisfaction des besoins essentiels de la personne, cohésion sociale et solidarité, responsabilisation des modes de production et de consommation.

Tous les élus sont-ils concernés ?

Chaque élu conjugue les finalités du développement durable avec les enjeux inhérents à son champ de compétence. L'impulsion du maire ou du président de la collectivité est indispensable pour bâtir une démarche globale.

Quel est le périmètre de la démarche et quelles sont les collectivités territoriales concernées ?

Pensez que vous n'êtes pas tout seul ! Votre région, votre département, votre communauté de com-

munes ou d'agglomération ont-ils déjà engagé une démarche de développement durable ? Et si oui, quelles en sont les ambitions ? Consulter les documents, témoignant de leur engagement, peut vous aider à construire votre projet local, notamment en recherchant les synergies. Des plans ou schémas d'aménagement engageant déjà votre territoire : répondent-ils aux cinq finalités du développement durable ?

Pourriez-vous les améliorer ?

Vous allez donc agir à votre échelle territoriale, mais en recherchant les complémentarités entre les acteurs et entre les politiques publiques. Chacun peut et va agir là où il se trouve,



ce qui contribuera à démultiplier votre action.

Faut-il forcément solliciter la population ?

La démocratie participative est au cœur du développement durable, elle est déterminante pour la réussite de la démarche comme pour sa reconnaissance nationale. Associations, syndicats professionnels, commerçants, entreprises, communauté éducative, citoyens... sont les premiers concernés par les politiques mises en œuvre.

Concrètement, comment agir ?

Imaginer une démarche globale, décliner des actions

Par quelles initiatives commencer ?

Mettre en œuvre des actions pilotes et emblématiques, permet de faire de la pédagogie. Vous allez ainsi montrer qu'il est possible de faire autrement. Toutefois une somme d'actions même pertinentes ne suffit pas pour répondre réellement aux enjeux globaux de développement durable de votre territoire. Il est nécessaire de concevoir une stratégie locale, à partir d'actions pilotes, cohérentes entre elles, visant la transversalité, s'accompagnant d'une réflexion en amont en concertation avec les acteurs locaux, recherchant aussi l'exemplarité de votre collectivité.

Quelles sont les forces d'un agenda 21 ?

L'agenda 21 permet de définir la stratégie de développement durable de votre territoire, de la décliner en un programme d'actions concrètes et d'engager une démarche mobilisatrice. Outil de planification qui se décline dans tous les champs de compétences, il offre une vision à long terme des projets et des évolutions. La définition d'une méthode d'évaluation et la description des modalités de participation citoyenne sont nécessaires à son élaboration.

Piloter, décider, arbitrer

Une délibération s'impose-t-elle ?

Comme pour toute action, vous délibérerez au sein de votre assemblée sur l'engagement de votre collectivité dans une démarche de développement durable. Cette délibération permet d'affirmer votre volonté politique, dont elle constituera le premier acte. De cette manière, vous contribuerez à l'expression de l'ensemble des élus, dont l'opposition, c'est-à-dire au débat démocratique.

Un comité de pilotage est-il nécessaire ?

Il est l'espace de la transversalité par excellence. Présidé par le maire ou le président de la collectivité, c'est en son sein que se définit une ligne de conduite commune et que s'opèrent les ajustements en cours de route. Il associe des élus, techniciens, acteurs du territoire, représentants d'habitants. Il participe directement à la mobilisation collective.

Organiser, mobiliser en interne de la collectivité

Comment impliquer les agents ?

La direction générale des services, aidée par un référent ou par un service Développement durable, associe étroitement

les cadres municipaux, avec la volonté d'instaurer une démarche transversale et un mode de travail en gestion de projet. C'est elle qui va organiser efficacement les services, mobiliser les agents, éclairer les choix politiques d'une vision globale, technique, financière, juridique. La création d'outils de travail collaboratif favorisera la mise en œuvre de la transversalité. Les agents, susceptibles d'être interpellés par les administrés, sont les vecteurs de la réussite du projet. Sensibilisations et formations des agents doivent intervenir au plus tôt afin de les aider à faire évoluer leurs compétences.

CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Des engagements internationaux...

- 1987 : avec le rapport Brundtland, naît le terme « développement durable ».
- 1992 : au sommet de la Terre à Rio de Janeiro, les Etats s'engagent dans une démarche mondiale de développement durable. Ils interpellent les collectivités territoriales pour qu'elles déclinent les grands engagements de préservation de la planète, notamment au sein d'agendas 21 locaux.
- 1997 : par le protocole de Kyoto, les Etats se mobilisent contre l'effet de serre, responsable du réchauffement climatique.
- 2002 : lors du deuxième sommet de la Terre à Johannesburg, les collectivités réaffirment leur engagement.

RÉUSSI !

A **Viry-Chatillon (91)**, le comité de pilotage de l'agenda 21 est constitué d'élus, d'agents et d'une soixantaine d'acteurs-relais du territoire.

La **Ville du Havre (76)** a créé des trophées de l'innovation du développement durable. Ce concours ouvert aux services municipaux distingue les bonnes idées et favorise le partage d'expériences.

Organiser la participation des acteurs et des habitants

Pourquoi informer, consulter, concerter et coconstruire ?

En associant la société civile, en l'aidant à s'approprier vos actions, vous allez les enrichir et faciliter leur concrétisation. Sans remettre en cause l'arbitrage et la décision politique finale, les habitants et les acteurs du territoire apporteront leur expertise d'usage, leur connaissance des besoins. Cette mobilisation va de l'information à la consultation et se poursuit par la concertation voire la coconstruction de certains projets.

Quels outils, quelles méthodes pour faire adhérer et organiser la participation ?

Appels à volontariat dans le bulletin municipal ou sur Internet, tracts, enquêtes, réunions publiques, groupes de travail (forums 21 ou ateliers 21), divers outils existent. Rien cependant ne remplace le contact individualisé pour convaincre, faire adhérer, mobiliser « ceux que l'on ne voit jamais » : recrutement

aléatoire par téléphone, mobilisation par des relais locaux (établissements scolaires, MJC...), événements ponctuels.

Vous pouvez aussi vous appuyer sur les dispositifs participatifs existants (conseils de quartiers, conseil municipal des jeunes...). S'ils n'existent pas, votre démarche de développement durable vous donne l'occasion de les créer. En organisant les objectifs et les modalités de travail dès le lancement, le processus participatif produit alors de l'intelligence collective, où chacun connaît son rôle et ses limites.

RÉUSSI !

Sur la **Communauté de communes de Marne-et-Chantereine (77)**, un conseil participatif, s'autosaisit et avise les élus communautaires sur leurs politiques et projets. Au cours de la première année, les élus, les membres du conseil participatif et les habitants ont été accompagnés par un médiateur territorial. Ils travaillent aujourd'hui ensemble périodiquement.

Une charte pour la démocratie participative de la **Ville de Roubaix (59)** organise le travail avec les comités de quartiers, les commissions interquartiers, les ateliers « Projet de quartier » et « Projet de ville ». Des fonds participatifs soutiennent les initiatives citoyennes.

Dans l'agglomération de **Rennes Métropole (35)**, des ateliers de théâtre permettent l'expression de publics en difficulté.

A **Aix-les-Bains (73)**, les perceptions et les attentes des habitants sont filmées, la mobilisation s'engage à partir du film.

CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Une dynamique nationale

- 2003 : l'Etat adopte sa Stratégie nationale de développement durable et inaugure une semaine nationale annuelle.
- 2006 : le développement durable entre dans la Constitution. L'Etat publie un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et d'agendas 21.
- 2006 : le code des marchés publics donne la possibilité d'introduire des critères de développement durable.
- 2007 : à l'occasion du Grenelle de l'Environnement, l'Etat engage un dialogue avec les élus et avec les acteurs de la société civile.

Des déclinaisons européennes

- 2001 : une stratégie de développement durable pour l'Europe.
- 2007 : l'Europe s'attache à lutter contre le changement climatique.

Évaluer, dans une logique d'amélioration continue

Comment évaluer son projet ?

L'évaluation est un outil indispensable de toute démarche de développement durable. Elle permet de la faire évoluer positivement dans sa globalité ou pour chaque action mise en œuvre. Elle contribue à analyser la pertinence des engagements financiers. L'évaluation porte :

- sur le territoire au regard des grands enjeux du développement durable,
- sur des performances de la stratégie locale de développement durable. Vous démontrez alors, chiffres à l'appui, que votre projet a des conséquences positives,
- sur le résultat de chacune des actions prises individuellement.

RÉUSSI !

- En **Région Midi-Pyrénées**, un groupe citoyen représentatif de la population régionale produit un avis citoyen argumenté sur l'agenda 21 régional.
- Un observatoire citoyen suit et évalue les résultats de l'agenda 21, à la demande du Conseil général de l'**Essonne (91)**.
- Dans le cadre de sa démarche d'évaluation participative, **Echirolles (38)** a organisé le suivi régulier des actions dès leur mise en œuvre. Les habitants et les services ont participé à l'élaboration de la méthode d'évaluation et à la sélection d'indicateurs de suivi.



RESSOURCES
BIODIVERSITÉ

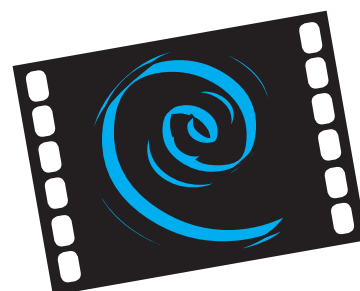


BESOINS
ESSENTIELS



COHÉSION
SOCIALE

5 finalités
au cœur
de toute politique
de développement
durable



CLIMAT



CONSOMMATION
ET PRODUCTION

Urbanisme

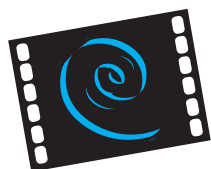
AMÉNAGEMENT URBAIN, CONSTRUCTION, HABITAT, TRANSPORTS, MOBILITÉ, ÉNERGIE

Compétence des collectivités locales, l'aménagement urbain est confronté

à des enjeux majeurs de développement durable comme la lutte contre le changement climatique, l'économie des ressources et de l'espace.

Les décisions auront donc des impacts à long terme. Grâce aux documents d'urbanisme, les élus agissent directement sur la planification des zones urbaines et rurales. Les habitants et les acteurs locaux sont les partenaires indispensables de l'action publique : les associer aux réflexions sur l'existant comme à la définition de scénarios de développement urbain est un gage de qualité et de meilleure appropriation des enjeux.

Par votre action de développement durable, vous contribuez à...



CLIMAT

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Adapter le territoire aux changements climatiques



RESSOURCES BIODIVERSITÉ

Rendre les aménagements urbains économes en flux

Préserver la qualité de l'air

Mieux gérer les ressources naturelles locales

Economiser l'espace

Valoriser les ressources renouvelables



BESOINS ESSENTIELS

Offrir un cadre de vie sain et harmonieux

Améliorer l'accès au logement pour tous

Améliorer la sécurité urbaine et routière



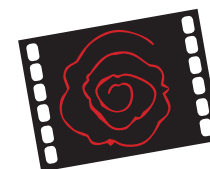
COHÉSION SOCIALE

Améliorer la qualité de l'espace public pour tous

Concevoir des équipements et des services plus accessibles

Favoriser la mixité dans l'habitat

Créer des espaces de rencontre intergénérationnels



CONSOMMATION ET PRODUCTION

Faire évoluer les pratiques professionnelles, valoriser les métiers peu attractifs

Développer des nouvelles filières de production respectueuses de l'environnement

Responsabiliser les citoyens à leurs consommations énergétiques

Promouvoir des technologies propres et innovantes

Des pistes d'initiatives

- Vous intégrez dans chaque projet d'urbanisme et d'aménagement la lutte contre l'effet de serre, les économies de ressources naturelles, l'économie de l'espace...
- Vous utilisez le **plan local d'urbanisme** comme outil d'enrayement de l'étalement urbain et du mitage. Vous allez vers une ville dense, économe en énergie, en déplacements et en espace.
- Vous mettez en œuvre un **plan de déplacement** volontaire ou obligatoire en associant les habitants. Vous limitez les transports individuels motorisés (parc relais, réduction du stationnement...). Vous favorisez l'utilisation de modes de transports alternatifs (transports en commun, autopartage, covoiturage...). Vous développez les réseaux et les équipements facilitant les circulations douces et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite...

RÉUSSI !

Le Scot de **Montpellier (34)** prévoit l'accueil de 100 000 habitants supplémentaires d'ici à 2020, en diminuant de moitié la consommation annuelle d'espace par l'urbanisation.

« Zéro émission » pour le quartier neuf du théâtre à **Narbonne (11)** : quartier haute qualité environnementale (HQE), collecte des déchets par aspiration souterraine, récupération d'eau de pluie, séparation des eaux brutes et potables...

Le Pays du **Midi Quercy (82)** est à l'origine d'un diagnostic énergétique du territoire : plan action énergie ambitieux, amélioration énergétique

- Vous vous assurez que tout nouveau quartier, lotissement et équipement est raccordé au **réseau de transports existant** (transports en commun, marche, vélo...)
- Vous favorisez un **habitat collectif de qualité environnementale** et des bâtiments à basse consommation d'énergie. Pour cela, vous négociez avec vos partenaires, bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers privés. Vous les incitez à mettre en place des actions de maîtrise des flux (énergie, eau) dans tous les logements. Vous vous engagez auprès des personnes à faibles revenus sur l'économie des flux, tout en les aidant à diminuer leurs charges.
- Vous intégrez des **clauses sociales et environnementales** dans les marchés publics, destinés à tout projet de construction d'un nouveau bâtiment, aux opérations d'aménagement urbain et de réhabilitation.

des bâtiments, développement des filières bois-énergie, huiles végétales pures et du solaire.

La Ville des **Mureaux (78)** s'est dotée d'un pôle qui dispose d'une gestion centralisée de l'énergie, d'une pompe à chaleur géothermale (chauffage et refroidissement) et de capteurs solaires.

Cran-Gevrier (18 000 habitants) (**74**) dispose d'un plan de circulation douce : 5 km de cheminements piétons, 20 km de pistes cyclables et demain, un topoguide des déplacements doux, intégrant les lignes de bus et les pédibus scolaires.

Dans le cadre de son agenda 21, articulé au PLU, la commune de **Mouans-Sartoux (06)** a conçu

- Quand les conditions sont réunies, **vous produisez de l'énergie renouvelable**. Vous la réinjectez dans le réseau d'électricité ou vous l'utilisez sur place : solaire thermique et photovoltaïque, chaleur bois, éolien, méthanisation, micro-hydraulique et hydraulique sur adduction d'eau potable...
- Vous veillez à une bonne intégration environnementale et **paysagère** de tout nouveau bâtiment, agrandissement ou projet d'infrastructure.
- Vous préservez une agriculture périurbaine et de proximité notamment dans des zones à fortes pressions foncières.
- Vous valorisez et entretenez les espaces à l'abandon et en friche, par exemple les **zones frontalières** avec les collectivités voisines.
- Vous encouragez les relations virtuelles et le **recours aux technologies de l'information et de la communication**, comme le télétravail, la dématérialisation des appels d'offres, les visioconférences avec vos partenaires éloignés.

une politique énergétique avec réalisation d'une médiathèque HQE, affichage volontaire des performances énergétiques et environnementales des bâtiments communaux (campagne européenne Display®)...

La crèche écologique d'**Honfleur (14)**, l'une des premières de France, est exemplaire par son bâtiment HQE et son fonctionnement au quotidien (alimentation bio, couches lavables...).

Le référentiel « Habitat durable » du **Grand Lyon (69)** s'impose dans les opérations d'aménagement. Il vise la qualité environnementale des constructions de logements neufs.

/// ARRÊT SUR IMAGE ///

Le plan local d'urbanisme d'Echirolles (38) cohérent avec l'agenda 21

De quoi s'agit-il ?

Le PLU donne plus particulièrement corps à certaines orientations de l'agenda 21: mixité urbaine et sociale, développement urbain raisonné, densification, respect de l'environnement et du cadre de vie, développement économique...

Avantages

Des dispositions d'urbanismes notables aident à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à protéger les ressources, à valoriser la biodiversité en ville : emplacements des liaisons douces, parkings à vélo, infiltration des eaux pluviales, toitures végétalisées, panneaux solaires, stationnement le long du tramway, coefficient d'espaces verts selon la taille de parcelles.

Une Zone d'aménagement concerté dite Centre 2 a été l'occasion de produire une charte environnementale que les opérateurs de l'aménagement doivent respecter. Une opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments allie rénovation urbaine, mixité sociale et environnement sur un autre quartier. Cette opération apporte la contribution de la ville au plan Climat de l'agglomération.

Concertation et transversalité

Outre les travaux du Forum 21 et les Assises de la citoyenneté, en 2003, une réflexion collective spécifique sur « la ville, ses formes, ses fonctions » a facilité le débat à chaque étape du PLU. Elle s'est

Crédit photo : droits réservés.



accompagnée d'expositions, concours photos, enquête sur la qualité de la vie, visites sur le terrain des élus. Une charte de la participation organise les travaux d'habitants volontaires dans l'atelier PLU.

Suivi et évaluation

En juin 2007, Echirolles communique aux habitants son évaluation de l'agenda 21, action par action. Parmi les 49 indicateurs simples et pédagogiques, certains permettent d'apprécier les progrès en urbanisme.

UN INDICATEUR

Entre 1982 et 2004, **les surfaces urbanisées ont augmenté de 43%** au détriment des zones naturelles et agricoles. Au cours de la même période, la population a augmenté de 11%.

Source : Dix indicateurs clés de l'environnement, IFEN, 2006

UNE DÉMARCHÉ GLOBALE

Le plan Climat territorial vise à programmer des actions, susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter le territoire aux changements climatiques.

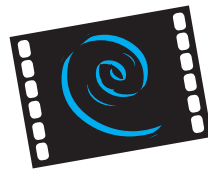
Ressources naturelles et patrimoine

MILIEUX NATURELS, ESPACES VERTS, BIODIVERSITÉ,
EAU, AIR, SOL, RISQUES NATURELS, PATRIMOINE BÂTI

Les espaces et les équilibres naturels sont indispensables à la vie sur Terre.

L'inégale répartition de l'eau, des ressources énergétiques et des sols fertiles est à l'origine de crises géopolitiques et de déplacements de population. Les dérèglements climatiques risquent d'aggraver ces situations. D'où la nécessité d'intégrer ces préoccupations dans les politiques pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre, protéger le patrimoine naturel, favoriser la biodiversité. L'action politique de proximité peut aider à sensibiliser les citoyens aux écosystèmes, aux richesses locales et à leur préservation. Cette plus grande cohésion entre l'activité humaine et la nature contribue à la qualité du cadre de vie.

Par votre action de développement durable, vous contribuez à...



CLIMAT

Piéger le CO₂ par les végétaux

Adapter les usages de l'eau à l'évolution du climat

Rendre les aménagements urbains économes en flux

Préserver la qualité de l'air

Mieux gérer les ressources naturelles locales

Economiser l'espace



RESSOURCES BIODIVERSITÉ

Préserver la qualité de l'air

Préserver les écosystèmes

Protéger la ressource eau et les milieux aquatiques

Economiser l'eau



BESOINS ESSENTIELS

Permettre l'accès de tous à des espaces de détente

Limiter les problèmes de santé liés à la dégradation de notre environnement

Réduire les risques pour le plus grand nombre

Sécuriser les personnes face aux risques naturels

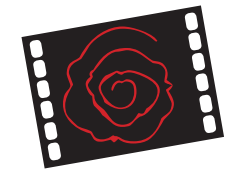
Garantir l'approvisionnement en eau potable et son accès en continu pour tous



COHÉSION SOCIALE

Renforcer l'identité du territoire

Créer des temps et des espaces de convivialité



CONSOMMATION ET PRODUCTION

Valoriser le patrimoine naturel et culturel dans une offre de tourisme durable

Recourir aux sources locales de matière première : bois, eau, produits alimentaires...

Des pistes d'initiatives

- Vous réalisez un **inventaire des patrimoines naturels**, archéologiques et architecturaux afin de les protéger. Vous préservez les sites remarquables de l'urbanisation. Vous facilitez leur découverte par le grand public, tout en organisant leur accès.
- Vous créez un **conservatoire de la biodiversité à partir duquel** vous proposez sensibilisation et découverte des milieux naturels au grand public et aux scolaires. Vous créez des espaces de nature et des niches écologiques dans les quartiers.
- Vous préservez et restaurez les **zones humides** (tourbières, marais, mares...). Ces lieux accueillant une forte biodiversité ont aussi des fonctions d'épuration et d'absorption. Vous mettez en place des contrats de rivière, de lac, de baie ou de nappe pour aborder la gestion de l'eau dans tous ses aspects et de manière concertée.
- Vous protégez la **nature ordinaire** (bords de routes, espaces verts...), notamment par une gestion différenciée des espaces verts.
- Vous concevez une **trame verte et bleue**, visant à maintenir ou à créer des espaces verts ou naturels, à réhabiliter les cours d'eau, leurs berges et les zones naturelles associées, à développer

des liaisons vertes ou corridors écologiques entre tous ces espaces.

- Vous créez un **lieu partagé de culture maraîchère**, qui respecte l'environnement, qui est également un vecteur d'insertion et de lien social (jardins familiaux, jardins d'insertion...). Vous soutenez le maraîchage de proximité.
- Vous mettez en place un **schéma de gestion de l'eau potable** : cet outil vous offre une vision globale des besoins en eau potable et des solutions pour les satisfaire.
- Vous **limitez l'usage superflu de l'eau**, l'utilisation du sel pour le déneigement. Vous incitez chacun à consommer l'eau avec parcimonie. Vous invitez la population à récupérer les eaux de pluie.
- Vous passez des contrats avec les agriculteurs pour qu'ils participent à la **préservation et à l'entretien des paysages**. Vous favorisez les **pratiques agricoles diversifiées**, non polluantes, peu intensives et de proximité, afin de préserver les ressources en eau et la qualité du sol. Vous organisez des actions de sensibilisation des agriculteurs en collaboration avec les partenaires institutionnels du monde agricole.
- Vous favorisez la participation de la population à l'élaboration des **plans de prévention des risques naturels**, notamment

des risques d'inondation. Vous encouragez les personnes âgées, qui détiennent la mémoire des événements d'hier, à transmettre leurs connaissances et leurs souvenirs. Vous communiquez sur les comportements à adopter en cas de catastrophe.

- Vous luttez contre l'**imperméabilisation des sols**. Vous gérez l'eau de pluie au niveau des bassins versants et vous intégrez cette problématique dans les documents d'urbanisme. Vous vérifiez que les permis de construire répondent aux règlements, en travaillant du bassin versant jusqu'à la parcelle.
- Vous préservez des **zones d'expansion pour les crues des cours d'eau**. Vous développez des **pratiques écologiques** d'entretien des berges et des milieux aquatiques. Vous limitez les digues et canalisations qui portent atteinte au milieu naturel et qui repoussent le risque vers l'aval.
- A l'échelle du bassin de vie, vous **créez des partenariats avec les collectivités voisines** afin de tisser des liens solidaires entre espaces ruraux et urbains. Cette dynamique a pour but de partager, équitablement entre les habitants, les avantages et les services du territoire, mais aussi les espaces naturels.

RÉUSSI !

Le parc de **Miribel Jonage (69)**, zone d'expansion des crues du Rhône en amont de Lyon, est un poumon vert de 2 200 hectares pour les Lyonnais : il sert de réservoir d'eau potable, accueille 4 millions de visiteurs par an et comporte 400 ha d'activités économiques.

A **Lorient (56)**, la chasse au gaspillage d'eau touche le réseau et tous les bâtiments publics.

L'Opac de Toulouse (31) a choisi de sensibiliser ses locataires aux économies d'énergie. Trente agents ont été formés aux messages à diffuser, une campagne de communication auprès de mille locataires a contribué à une information sur les gestes économes, trente

appartements ont bénéficié d'aménagements réduisant les consommations.

La Communauté d'agglomération du **Pays d'Aubagne et de l'Etoile (13)** transforme en site d'écoloisirs une bastide et un domaine agricole situé à Font-de-Mai. Le projet conforte l'activité viticole, avec des exigences environnementales et des chantiers d'insertion.

La direction des Espaces verts de la Ville de **Lyon (69)** a été certifiée ISO 14001 pour ses efforts réalisés dans le cadre de la préservation de l'environnement. Lyon est la première grande ville française à obtenir ce label pour l'ensemble des activités de l'un de ses services.

La Ville de **Evreux (27)** a mis en place une gestion

écopastorale municipale. Une troupe de 120 brebis, un berger et ses chiens, tous « employés municipaux », parcourent les pentes arides, herbeuses et embroussaillées des coteaux d'Evreux. Ce pâturage réduit les broussailles et le risque d'incendie, il favorise la diversité végétale et animale et constitue un attrait touristique et pédagogique important.

La commune de **Lestrem Nature (62)**, les associations Lestrem nature et Réagir ont conçu un chantier d'insertion de développement de corridors écologiques pour préserver la biodiversité. Elles s'intéressent aux fossés, canaux, rivières et berges, haies, jardins de particuliers, bords de route...

/// ARRÊT SUR IMAGE ///

Ecotourisme dans les marais du Vigueirat

De quoi s'agit-il ?

Ce projet vise à développer une activité touristique de qualité, dans la réserve naturelle des marais du Vigueirat. La démarche de développement durable intervient directement dans la définition du produit touristique, sur la politique énergétique du site ou sur la nature des événements organisés.

Avantages

La création de sentiers d'interprétation et les aménagements paysagers sont moteurs de développement touristique. Ils ont permis la création de 40 emplois sur le site. Les équipements de démonstration accueillent 3 000 scolaires par an et le festival « Envies-rhônements » constitue une autre passerelle pour le grand public vers la culture. Une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et un restaurateur biologique favorisent la consommation de proximité et de qualité. Bâtiments et terrain sont aménagés et gérés durablement : le site est autonome en énergie, les déchets sont triés, les eaux usées sont traitées par roseaux, les achats répondent à des critères responsables. Une association d'insertion Synernat 13 réalise les travaux.

Crédit photo : l'association des marais du Vigueirat.



Concertation et transversalité

Dès la conception du projet, la population et les acteurs du développement local sont consultés, grâce à l'association des amis du marais du Vigueirat.

Suivi et évaluation

La certification EMAS pour la structure et le plan de gestion de la réserve, avec des objectifs quantifiés et un dispositif d'indicateurs de suivi, permet le management de l'amélioration environnementale continue.

UN INDICATEUR

Chaque année, depuis 1995, c'est en moyenne et selon les régions, **30% des colonies d'abeilles qui disparaissent.**

Or 84% des espèces cultivées en Europe dépendent directement de la pollinisation par les insectes qui sont, pour l'essentiel, des abeilles.

Source : Union nationale de l'Apiculture française

UNE DÉMARCHÉ GLOBALE

De nombreuses chartes - agricoles, paysagères, forestières, d'environnement, d'écologie urbaine - consolident les partenariats territoriaux. Elles proposent des objectifs partagés, une dynamique collective de **préservation et de valorisation de l'environnement**, conjointement au développement local.

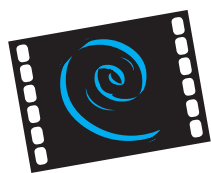
Développement local

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, ARTISANAT ET COMMERCE, AGRICULTURE, TOURISME, EMPLOI, FORMATION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Vitalité économique du territoire et développement durable, sont-ils

compatibles ? Non seulement ils le sont, mais en favorisant le recours aux ressources locales et à l'innovation, en stimulant les acteurs locaux, un projet de développement durable peut être le moteur d'une nouvelle dynamique territoriale. Parce qu'il conjugue plusieurs économies - marchande, publique, sociale et solidaire -, il multiplie les sources d'emploi et renforce la capacité du territoire à faire face aux crises. Il contribue aussi à créer des modes de production et de consommation plus responsables, à réfléchir aux risques et aux nuisances découlant de l'activité humaine, à imaginer des filières de recyclage des déchets qui peuvent aussi concourir à l'essor local.

Par votre action de développement durable, vous contribuez à...



CLIMAT

Encourager les énergies locales renouvelables

Limiter les émissions de gaz à effet de serre

Adapter le développement touristique et agricole aux évolutions du climat



RESSOURCES BIODIVERSITÉ

Protéger les ressources

Faciliter la valorisation locale des déchets

Réduire les consommations d'énergies non renouvelables



BESOINS ESSENTIELS

Accompagner l'évolution des compétences pour répondre aux besoins des entreprises

Soutenir l'initiative entrepreneuriale, favoriser la reprise et la transmission d'activité

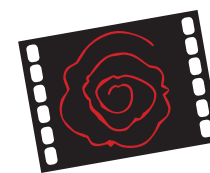
Mieux intégrer les personnes handicapées à la vie locale



COHÉSION SOCIALE

Favoriser la solidarité entre les générations

Innover dans les services à la personne, les développer



CONSOMMATION ET PRODUCTION

Maintenir l'activité économique sur le territoire et développer son attractivité

Conjuguer activités économiques, publiques, sociales et solidaires

Développer les filières locales de services environnementaux

UN INDICATEUR

Pour un **1 € investi** dans une activité d'insertion par l'économique, **4 € sont produits** sur le territoire dans l'économie locale (emploi, fournisseurs...)
Source : Avise 2004.

UNE DÉMARCHÉ GLOBALE

L'agenda 21 est un plan d'action pour le territoire répondant aux enjeux de développement durable. Issu d'une démarche de prospective territoriale, il est partagé par tous les acteurs et la population.

Des pistes d'initiatives

- En amont de toute opération, vous réalisez une **évaluation environnementale**, une étude de faisabilité socio-économique ainsi qu'une analyse des besoins, des coûts et bénéfices.
- Vous accompagnez la **diversification du tissu économique** (artisanat, agriculture, industrie, services...).
- Vous aménagez des **zones d'activités « durables »**. Vous concevez des pépinières d'entreprises pour stimuler l'économie et l'emploi, pour soutenir les créateurs. Vous créez les conditions d'un développement durable : transports collectifs, pistes cyclables et cheminements piétons, services (crèches, restauration, loisirs), récupération des eaux pluviales, sauvegarde de la biodiversité...
- Vous incitez les **entreprises à faire preuve de**

RÉUSSI !

Le **Parc naturel régional du Pilat (42)** propose aux PME-PMI des pré-diagnostic environnementaux. L'opération "Pilat Métaux" permet, en outre, aux entreprises de répondre conjointement à des marchés et de mettre en place des actions communes de gestion de l'environnement. Des mobylettes sont proposées aux personnes en recherche d'emploi ou formation pour faciliter leurs déplacements.

Les entreprises du **Sud Grésivaudan (38)** mutualisent leurs achats. Elles diminuent leurs coûts d'approvisionnement : traitement des déchets industriels dangereux, fournitures de bureau, consommables informatiques, téléphonie...

Dans l'agglomération de Grenoble, l'association **Inovallée** réunissant entreprises et communes gère

responsabilité environnementale et sociale. Vous créez un prix distinguant la démarche exemplaire d'une entreprise.

- Vous **accompagnez les jeunes** peu qualifiés et favorisez l'emploi des seniors, contribuant aux liens entre générations. Vous encouragez **l'emploi des personnes handicapées**.
- Vous soutenez les **services aux personnes les plus fragilisées** (personnes âgées, handicapées, illettrées...). Dans les zones rurales et périurbaines, vous créez des maisons médicales de proximité.
- Vous encouragez une **offre de loisirs et de tourisme durable**, s'appuyant sur les atouts du patrimoine naturel et culturel du territoire.
- Vous confortez **les agriculteurs et les forestiers** dans leur rôle d'entretien des paysages.
- Vous collaborez avec les **structures de l'économie sociale et solidaire** pour l'éducation à l'environnement, la gestion des espaces naturels, le recyclage des déchets.

une technopôle dans une démarche de développement durable : plan de déplacement interentreprises, covoiturage, collecte mutualisée de déchets informatiques, brocante high-tech, livraisons de produits bio, animations festives sur le changement climatique...

Paris (75) a créé le prix « Paris développement durable », pour les TPE et PME, ayant développé des pratiques internes et produits remarquables.

La Ville de **Fécamp (76)** participe à l'opération « les bons repas de l'agriculture durable » lancée par l'association « Les Défis ruraux ». L'ensemble de ses écoles bénéficie ainsi, deux fois par trimestre, de repas préparés à partir de produits locaux issus de l'agriculture durable.

/// ARRÊT SUR IMAGE ///

Filière bois énergie dans le Parc naturel régional du Luberon

De quoi s'agit-il ?

Grâce à l'implication du Parc naturel régional du Luberon, une vingtaine de chaufferies alimentées par du bois en plaquettes ont été installées dans des bâtiments communaux, une maison de retraite, un collège, un gîte.



Crédit photo : Parc naturel du Luberon.

Avantages

Issues de déchets de bois, de rémanents forestiers et d'éclaircies résineuses, les plaquettes bois, utilisées comme combustible, sont peu coûteuses, renouvelables et propres avec un bilan en émissions de gaz à effet de serre égal à zéro. Cette exploitation participe à l'entretien des forêts et limite les risques d'incendie. La valorisation des produits forestiers ouvre un débouché économique aux entreprises locales.

Concertation et transversalité

Ce projet s'est accompagné d'une sensibilisation des acteurs locaux, d'un soutien aux projets pilotes, d'une démarche d'implication des exploitants forestiers et des chauffagistes, d'une information du grand public.

Suivi et évaluation

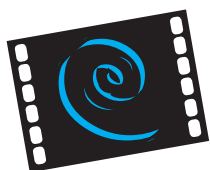
La mission régionale bois-énergie de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne suit les installations afin de réaliser le bilan des gaz à effet de serre économisés et de l'efficacité énergétique.

Gestion de l'eau et des déchets

RÉDUCTION À LA SOURCE, COLLECTE, TRAITEMENT, VALORISATION, RECYCLAGE, ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES

Le développement des sociétés industrialisées s'est fondé sur une production et une consommation exacerbées de biens matériels. Les incidences sont triples : l'activité humaine puise à l'excès dans les ressources de la planète, provoque des pollutions, crée des gisements de déchets de toutes sortes. Ce modèle de développement est également à l'origine de problèmes de santé et de conditions de travail particulièrement difficiles, notamment dans les pays émergents. L'enjeu de développement revient à imaginer de nouvelles formes de production et de consommation, non polluantes, innovantes quant à la gestion des déchets, plus responsables dans la relation entre celui qui fabrique le produit et celui qui l'utilise.

Par votre action de développement durable, vous contribuez à...



CLIMAT

Réduire les gaz à effet de serre
Valoriser la matière et l'énergie



RESSOURCES - BIODIVERSITÉ

Réduire les déchets à la source
Diminuer les pollutions de l'air, des sols et des eaux
Economiser les ressources



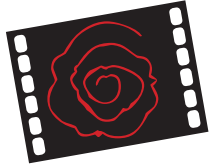
BESOINS ESSENTIELS

Améliorer les conditions sanitaires et le cadre de vie
Limiter les risques d'inondation



COHÉSION SOCIALE

Offrir à tous l'accès à un environnement sain
Créer des solidarités territoriales pour gérer les déchets



CONSOMMATION ET PRODUCTION

Responsabiliser la population sur les déchets et les pollutions
Créer des emplois, notamment d'insertion

Des pistes d'initiatives

- Vous instaurez une **redevance d'enlèvement des ordures ménagères** pour inciter les usagers à réduire leurs déchets. Vous organisez la collecte sélective des déchets, y compris ceux des commerçants, des marchés, des entreprises.
- Vous vous informez sur les **techniques innovantes de collecte**, limitant les nuisances.
- Vous encouragez les **filières de valorisation des matières** : compostage individuel et collectif des déchets verts (mise à disposition de bacs à compost pour les habitants), méthanisation des déchets fermentescibles, recyclerie, recyclage de matériel informatique... Vous soutenez les associations mobilisées sur ces enjeux.
- Vous créez des **postes d'ambassadeurs du tri** pour former les habitants à la collecte sélective. Vous soutenez les initiatives institutionnelles ou associatives en faveur de la réduction des emballages et du recyclage.
- Vous concevez un **schéma de gestion des eaux usées et des eaux pluviales**. Vous diversifiez les techniques d'assainissement : lagunage, phytoépuration (lits plantés de roseaux)... Vous mettez en place un service public de l'assainissement non collectif (Spanc).
- Vous gérez les **eaux pluviales** à la parcelle (récupération des eaux de pluie, parkings et fossés enherbés...) pour limiter les risques d'inondation.
- Vous utilisez des **traitements « naturels »** afin de réduire la pollution de l'eau par les pesticides. Vous sensibilisez les habitants à ces techniques.

/// ARRÊT SUR IMAGE ///

Gestion durable des déchets dans l'agglomération de Rouen (76)

De quoi s'agit-il ?

L'Agglo. de Rouen est compétente depuis 2002 pour assurer la collecte et la précollecte des déchets sur les 45 communes de son périmètre. Dans le cadre d'une optimisation du service, une direction en charge de l'éducation à l'environnement a été créée. Elle cible les usagers et particulièrement les jeunes.

Avantages

L'Agglo. de Rouen s'appuie sur le thème des déchets - valorisation du tri, réduction des déchets à la source, promotion du compostage individuel, changement des gestes des consommateurs (foyers référents) -, pour développer des actions de sensibilisation sur ses compétences phares (eau, assainissement, déchets, transports, énergie).

Outre des actions d'éducation relayées par des écoambassadeurs, elle mise sur l'exemplarité en développant son agenda 21 et en orchestrant des actions concrètes d'achat de produits recyclés, de promotion d'écoagents ou en organisant le tri interne de ses déchets.

Parallèlement, dans le cadre des marchés publics, le volet insertion sociale est renforcé. A noter la fabrication de composteurs confiée à une entreprise d'insertion ainsi que la mise en place de la filière D3E (déchets électroménagers)

intégrant l'entreprise Envie Boucle de Seine qui réutilise les matériels ou participe à leur valorisation.

Concertation et transversalité

Cette démarche s'appuie sur une coordination de l'ensemble des services internes concernés et des partenaires extérieurs, communes et autres institutions locales. En outre, au travers d'opérations comme la promotion du compostage ou les foyers référents, un maillage territorial est amorcé afin, qu'à l'échelle d'un quartier ou d'un village, des habitants relais soient identifiés et apportent des informations et des conseils à leurs voisins. Ainsi sera constitué un réseau de diffusion dont l'agglomération assurera l'animation.

Suivi et évaluation

Sur la partie déchets, l'évaluation des actions est mesurable au travers d'indicateurs jugeant la progression du tri, sa qualité ou la diminution des déchets collectés. Ils peuvent être déclinés par rue ou quartier. Par ailleurs, dans une démarche d'optimisation du service, des enquêtes de satisfaction seront menées auprès des habitants dans le cadre du dispositif Eco Emballages.



Crédit photo : Heka Agence Photo

DES INDICATEURS

En 2004, en France, **7,6 millions de tonnes de déchets d'emballages ont été valorisées** (6,3 tonnes recyclées et 1,3 tonnes valorisées énergétiquement).

Source : ADEME

Le taux de recyclage de la France se situe à 51%, tandis que le taux de recyclage européen s'élève à 56%.

Source : ADEME

RÉUSSI !

Le Sictom de **Loire et Sarthe (49)** a créé une redevance incitative pour la gestion des déchets ménagers, calculée selon le nombre de bacs présentés à l'année. Elle a contribué à la baisse des ordures résiduelles.

La cellule anti-pollution de la **Communauté urbaine du Mans (72)** résorbe et prévient les pollutions des rivières locales en sensibilisant les PME, les PMI, les artisans aux problématiques environnementales par une démarche participative et en les accompagnant

à la mise en œuvre de dispositifs efficaces.

L'Archipel est un centre aquatique écologique construit par la Ville de **Petit-Couronne (76)**. Les eaux de la piscine sont récupérées, puis déchlorées, avant d'être réutilisées pour l'arrosage, le lavage du matériel technique... La station de traitement sur lit planté de roseaux de **Roussillon (64)** fait référence : faible coût d'exploitation, excellente qualité de traitement, pas ou peu de consommation d'énergie, bonne intégration paysagère, adaptation aux variations des charges touristiques...

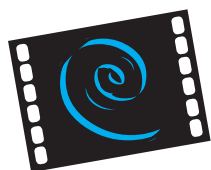
A l'initiative de la **Communauté de communes du Pays de Romans (38 et 69)**, le contrat de nappe résultant d'une concertation entre collectivités, agriculteurs et population a pour objectif de réduire les arrosages et le recours aux produits toxiques, notamment par des campagnes d'information. Dans la recyclerie du Clos Allard, créée par l'**Agglomération d'Elbeuf (76)**, les déchets d'équipements électriques et électroniques sont dépollués ou revalorisés par l'entreprise d'insertion Envie, les cartons sont recyclés par Emmaüs.

Education et citoyenneté

INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION, DÉMOCRATIE LOCALE, CULTURE

L'éducation est aussi le gage d'une démocratie vivante où chacun trouve sa place, s'exprime et agit. Les problématiques éducatives et de citoyenneté sont inhérentes au projet de développement durable. Certes, elles concernent directement les plus jeunes, au sein des établissements scolaires et des associations auxquelles ils adhèrent. Mais elles influencent aussi le projet culturel local. Faire de chaque individu un citoyen coresponsable, grâce à des actions de sensibilisation au respect et au civisme, grâce à un processus participatif actif, découle du projet de développement durable, autant qu'il l'enracine.

Par votre action de développement durable, vous contribuez à...



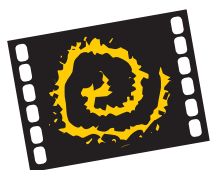
CLIMAT

Sensibiliser aux énergies renouvelables et à l'écomobilité
Inciter à réduire les gaz à effet de serre
Faire prendre conscience des risques liés aux changements climatiques



RESSOURCES BIODIVERSITÉ

Favoriser le contact des jeunes avec la nature
Promouvoir des attitudes respectant le patrimoine et les ressources
Eduquer à la biodiversité et inciter à la préserver et à l'augmenter



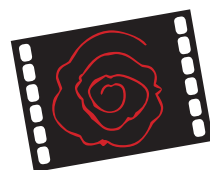
BESOINS ESSENTIELS

Lutter contre l'échec scolaire
Guider vers des formations adaptées
Eduquer à la nutrition et à la santé
Responsabiliser les citoyens



COHÉSION SOCIALE

Créer des liens entre les habitants
Favoriser le respect du bien public
Eduquer au respect des autres



CONSUMMATION ET PRODUCTION

Eduquer à encourager la consommation responsable et locale
Améliorer les pratiques de tri

Des pistes d'initiatives

- Vous soutenez des initiatives d'habitants contribuant à la **discussion autour du bien vivre ensemble** : droits et devoirs de chacun, respect de l'autre, solidarité entre les générations, préservation de l'environnement...
- Vous facilitez la connaissance sur le **développement durable** par des expositions, des conférences et des pièces de théâtre en soutenant les projets associatifs.
- Vous organisez un bus pédestre ou cycliste pour aller à l'école et favoriser ainsi la sensibilisation et l'apprentissage des modes doux par les enfants et leurs parents.
- Les produits, qui proviennent d'une démarche agricole durable comme **l'agriculture biologique**, sont au menu des restaurants scolaires.
- Tout nouvel **équipement public scolaire est économe** en énergie, en ressources et utilise des matériaux durables, permettant ainsi une sensibilisation des écoliers.
- Vous favorisez l'information sur le **commerce équitable** et sur les enjeux qui s'y rattachent. Vous contribuez à l'achat de ces produits par votre collectivité.
- Vous permettez à tout citoyen d'accéder à **la culture, au sport et aux loisirs** en mettant en place des dispositifs tarifaires incitatifs adaptés aux différents publics.
- Vous mettez en place des politiques **d'accompagnement d'information et d'échange** pour la collecte et la gestion des déchets, l'économie d'énergie et d'eau, le respect de l'espace public et de l'environnement...
- Dans votre collectivité, vous mettez en place un **programme d'éducation à l'environnement**, en lien avec les écoles.

RÉUSSI !

A **Peyrolles-en-Provence (13)**, le centre d'accueil du Loubatas, hébergeant des classes de découverte, a été construit dans un but démonstratif et de sensibilisation : énergies renouvelables, équipements pédagogiques originaux.

A **Feurs (42)**, les lycéens, en partenariat avec la commune, conçoivent et animent des stands de vente et d'information sur le commerce équitable.

La commune de **Tournefeuille (31)** a mis en place un ramassage à vélo, d'abord pour un établissement

à titre expérimental, puis pour les cinq autres groupes scolaires. 150 enfants en bénéficient. En Ariège, la **Communauté de communes du Séronais (09)** organise une restauration collective « durable » pour ses écoles, son centre de loisirs, les repas à domicile chez les personnes âgées, un centre pour autistes. 350 repas sont réalisés chaque jour à partir de produits frais, de saison et locaux avec la volonté d'intégrer des denrées bio. En 2005, dans la continuité de son atelier de l'environnement destiné aux scolaires,

la Ville de **Grand-Couronne (76)** a créé un atelier de sensibilisation aux énergies renouvelables avec installation d'équipements. Un animateur à temps plein est en poste.

Dans le cadre de son agenda 21, la **Communauté d'agglomération Seine-Eure (27)** a réalisé une thermographie aérienne infrarouge afin de rendre visibles les déperditions de chaleur des habitations. Cette cartographie vise à sensibiliser la population aux économies d'énergie.

/// ARRÊT SUR IMAGE ///

« Marchons vers l'école » à Morsang-sur-Orge (91)

De quoi s'agit-il ?

« Marchons vers l'école » est un projet de ramassage scolaire non motorisé. Il permet de réduire l'usage de la voiture et de créer une offre de transport collectif doux. Il participe à l'éducation à l'écomobilité.

Avantages

Cette initiative aide à réduire les gaz à effet de serre, les nuisances sonores et atmosphériques. Elle intervient en lien avec les politiques locales relatives aux déplacements. Elle facilite les relations entre les familles et incite les enfants et les parents à faire de l'exercice.

Concertation et transversalité

La mobilisation s'effectue grâce à des animations dans les classes et à la sensibilisation de tous les acteurs (parents,



Crédit photo : Arene Île-de-France.

enseignants, services). Désormais, les comités de quartiers, grâce à un budget participatif, décident des aménagements de voirie à réaliser autour des écoles.

Suivi et évaluation

Une enquête de mobilité annuelle auprès des écoliers donne des indications sur le niveau de satisfaction des usagers. Elle témoigne des résultats de cette politique.

DES INDICATEURS

En 2006, **78,7% des jeunes d'environ 17 ans sont des lecteurs habiles** et 9,6% des lecteurs médiocres. 11,7% des jeunes rencontrent en revanche des difficultés de compréhension.

Source : Ministère de l'Éducation nationale

La voiture et les poids lourds sont responsables de 28% des émissions de CO₂ : or 50% des déplacements en voiture couvrent une distance de moins de 3 km.

Source : ADEME.

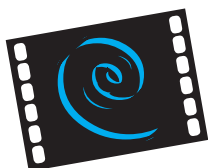
Action sociale

Là où il y a
précarité, il y a crise
écologique
et inversement.

Pollutions, nuisances et risques frappent plus souvent et plus fortement les plus démunis. Permettre l'accès de tous aux besoins essentiels - le logement, l'éducation, la santé, l'emploi, un environnement sain - est un fondement du développement durable. La dynamique économique, s'appuyant sur des projets innovants, offre de nouvelles opportunités d'emploi, également à des publics en insertion. Les politiques publiques ont la capacité d'encourager la convivialité, la mixité sociale, les relations entre générations et la lutte contre les discriminations. Car la qualité des relations entre les citoyens ne se décrète pas. Elle se construit progressivement autour d'un projet où les habitants, les acteurs de la cité ont tous leur place.

SOLIDARITÉ, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, LIEN ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Par votre action de développement durable, vous contribuez à...



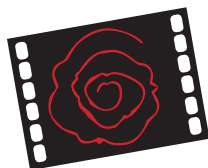
CLIMAT

Lutter contre la précarité énergétique
Faciliter l'accès à une mobilité durable
des plus démunis



RESSOURCES - BIODIVERSITÉ

Favoriser l'accès de tous à un cadre de vie
de qualité, aux espaces naturels
Réduire les consommations d'eau



CONSOMMATION ET PRODUCTION

Promouvoir des échanges locaux et solidaires



BESOINS ESSENTIELS

Favoriser l'accès à un environnement sain
et à une alimentation de qualité
Favoriser l'accès de tous aux soins,
à l'eau potable, à l'énergie, au logement...
Favoriser l'accès à l'emploi pour tous
Maîtriser les charges des ménages,
favorisant la réduction de l'endettement



COHÉSION SOCIALE

Aider à la réappropriation des lieux de vie
et du territoire
Multiplier les liens entre les personnes
Favoriser l'accès à la culture
Mobiliser des publics dans un but
de réinsertion sociale, par des projets
environnementaux

UN INDICATEUR

En 2005, 7 136 000 personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté, situé à 817 euros (en euros constants de 2005).
Source : Insee, 2007

UNE DÉMARCHÉ GLOBALE

La **politique de la ville** recouvre un ensemble de dispositifs permettant d'appréhender globalement les problématiques sociales (emploi, précarité, accès au logement...) et la rénovation urbaine. Elle repose sur un projet contractuel entre l'Etat et les collectivités. Elle comporte un fort travail participatif. Enrichie de la réflexion environnementale elle peut être le support d'une démarche de développement durable.

Des pistes d'initiatives

- Vous encouragez les **initiatives des associations** : accès à l'emploi et à la retraite, accès au logement, aux services publics, aux biens et services, actions contre la pauvreté, animation dans les quartiers...
- Vous vous assurez que les **services sociaux** répondent aux besoins de la population : logement, garde des enfants, auxiliaires de vie pour l'accueil des enfants handicapés à l'école, soins à domicile, accès aux soins...
- Vous adaptez le temps des services publics aux temps des habitants. Vous mettez en place un **bureau des temps**, susceptible d'engager la réflexion avec le grand public et les acteurs locaux sur l'ouverture des services, les rythmes scolaires...
- Vous favorisez la **mixité sociale** dans les quartiers, imposez des lotissements proposant conjointement

RÉUSSI !

Poitiers (86) a ouvert des « bureaux temps » pour que les temps quotidiens (transport, emploi, famille, loisirs, administration) tendent à être mieux conciliés.

Viry-Chatillon (91), commune partenaire du réseau SOL, a créé un dispositif de paiement non monétaire de services de développement durable, où s'échangent heures de bénévolat environnemental contre paniers AMAP, tickets de l'Épicerie solidaire...

Veyrier-du-Lac (74) organise des événements de sensibilisation au développement durable, culturels, d'éducation à l'informatique, sportifs mobilisant les anciens et les plus jeunes.

Lille (59) a mis en place des observatoires et tableaux de bords de la santé.

de l'accession à la propriété et de la location.

- Vous créez un **observatoire de la solidarité, en mettant en réseau** les acteurs sociaux et économiques. Il aura un rôle de veille et de propositions. Cette instance participative créera des synergies entre les actions.
- Vous imaginez une **politique tarifaire des services publics** (loisirs, transport, restaurant scolaire...) qui tienne compte des familles défavorisées.
- Vous veillez à ce que les **logements sociaux** soient **économiques en énergie**.
- Vous mettez en place des dispositifs pour **embaucher des personnes en grande difficulté sociale**. Vous faites valoir la clause sociale dans vos appels d'offre.
- Vous encouragez **l'économie sociale et solidaire** : réseaux d'entraide, insertion sociale par le travail, commerce équitable, relations directes entre producteurs et consommateurs, système d'échanges locaux (Sel).

Par ses appels à projets « Eco-Région Solidaire », **la Région Haute-Normandie** a l'ambition d'inciter les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire à créer des activités économiques d'utilité sociale respectueuses à la fois des individus et de l'environnement.

La Ville de **Gap (05)** a fait appel à l'association « Les environneurs » pour réhabiliter et entretenir les rivières, réaliser des sentiers pédestres, fabriquer du mobilier urbain...

En **Midi-Pyrénées**, l'ADEME a mis en place conjointement avec quatre Conseils Généraux, une politique globale de prévention ayant pour objectif la réduction des dépenses énergétiques des familles en précarité.

/// ARRÊT SUR IMAGE ///

Les jardins d'Arnaga de la cité Edmond-Rostand au Haillan (33)

De quoi s'agit-il ?

La commune du Haillan a aménagé une trentaine de jardins familiaux.

Avantages

Cette initiative permet aux habitants d'intervenir sur leur cadre de vie, de soutenir les familles en situation précaire qui produisent, sur leur parcelle, des denrées de qualité, de favoriser la biodiversité naturelle et domestique, de produire du matériel et mobilier de jardin dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Concertation et transversalité

Les habitants ont été mis à contribution pour la définition des usages et du fonctionnement des jardins.

Suivi et évaluation

Le suivi est mené conjointement par le centre social et le bureau de jardiniers. Le centre social s'appuie sur un suivi périodique de l'implication et de l'investissement des ménages dans l'action. L'association SaluTerre a accompagné cette opération qui s'appuie sur une dizaine de critères environnementaux, sociaux et économiques. Une démarche de type HQE a été privilégiée : abris, clôtures, paysagement sont conçus de façon à minimiser leurs impacts sur l'environnement. Le bureau de jardiniers issus de familles volontaires, assure la gestion des jardins.

Crédit photo : droits réservés.



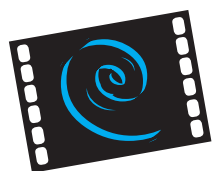
Solidarité internationale

COOPÉRATION, JUMELAGE, ÉCHANGES, ENTRAIDE INTERNATIONALE, PARTAGE DES CULTURES

Si l'action est locale, l'enjeu est planétaire. C'est pourquoi les échanges avec d'autres pays du monde, notamment en développement, aident à partager les démarches et les expériences. Les liens de coopération, les jumelages, les voyages culturels et scolaires favorisent ces rencontres. Les collaborations entre collectivités territoriales permettent - ici et là-bas - d'échanger sur les processus démocratiques et de concertation, tout comme sur la préservation des ressources naturelles. Ces relations partenariales peuvent également contribuer à valoriser les habitants d'origine étrangère et ainsi créer des passerelles pour les associer à la vie locale.

Des pistes d'initiatives

Par votre action de développement durable, vous contribuez à...



CLIMAT

Favoriser l'usage des énergies renouvelables locales

Aider à la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle de la planète



RESSOURCES BIODIVERSITÉ

Protéger les milieux sensibles et préserver la biodiversité dans les pays du sud

Inciter à réduire les pollutions et les nuisances



BESOINS ESSENTIELS

Participer à la lutte contre la pauvreté

Accéder aux services essentiels : eau, énergie, assainissement

Améliorer l'accès à l'éducation



COHÉSION SOCIALE

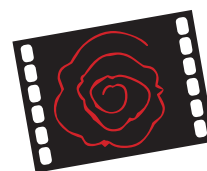
Echanger des savoir-faire

Ouvrir la collectivité au monde et aux autres cultures

Favoriser la participation des communautés d'origine étrangère

Créer de la convivialité et de la solidarité entre habitants

Participer au développement démocratique



CONSOMMATION ET PRODUCTION

Faire connaître les technologies propres et sobres

Développer une citoyenneté mondiale

Favoriser l'essor de filières locales et équitables

- Vous mettez en place une **coopération décentralisée** avec une collectivité territoriale d'un autre pays. Vous vous appuyez sur les habitants, sur les acteurs locaux. Vous organisez des échanges de savoir ou de savoir-faire, dans le but de partager et de vous enrichir mutuellement.
- Vous associez les **habitants d'origine étrangère de votre territoire** à la prise de décisions grâce aux instances de démocratie participative.
- Vous organisez des expositions, des débats, des rencontres, des soirées culturelles pour sensibiliser les citoyens, les acteurs socio-économiques aux **questions du développement durable** international. Vous soutenez les acteurs du commerce équitable et vous sensibilisez les habitants à cette consommation.
- Vous soutenez les **associations du territoire** qui portent des actions de solidarité internationale.
- Vous aidez la population locale à mieux **connaître les habitants d'origine étrangère**, les pays d'où ils viennent, les raisons de leur immigration.
- Vous participez à l'**entraide internationale en période de crise**, dans une logique de reconstruction à long terme et de prévention.

/// ARRÊT SUR IMAGE ///

Coopération décentralisée franco-vietnamienne, à Montreuil (93)

De quoi s'agit-il ?

Cette coopération avec le Vietnam porte sur des actions d'éducation, culturelles et économiques. Elle s'appuie sur des liens historiques, renouvelés par un partenariat avec le musée Ho Chi Minh de Hanoï et par des échanges avec la province de Hai Duong. Coopération Sud Sud Vietnam / Mali / Montreuil dans le cadre du programme PADDY, avec l'appui de la FAO : la province de Hai Duong fait bénéficier aux populations du cercle de Yélimané (région de Kayes) de son savoir-faire rizicole et agricole.

Avantages

Promotion de la francophonie au sein d'un centre de coopération à Hai Duong créé en 2003, accueil d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs, de médecins et de cadres territoriaux, développement des échanges économiques, échanges de cadres en gestion municipale.

Concertation et transversalité

Aujourd'hui 50% des professeurs de Français de la province d'Hai Duong ont été formés en France, quatre étudiants ont été accueillis à Montreuil pour suivre un cursus diplômant, des classes du lycée horticole de Montreuil se rendent au Vietnam.

Suivi et évaluation

Ces actions sont menées avec le concours de plusieurs services municipaux : techniques, éducation, santé-solidarité, politique de la ville... en partenariat avec divers acteurs locaux tels que les associations et les établissements scolaires.

Crédit photo : Mairie de Montreuil.



RÉUSSI !

Nantes (44) soutient la création d'un centre de l'économie populaire et solidaire, tout comme l'éducation à l'environnement, dans les favelas de Recife (Brésil).

Le **Grand Lyon (69)** accompagne le développement d'un Centre de formation et de compétences aux métiers urbains à Ouagadougou (Burkina-Faso).

Bessancourt (95) accompagne l'éducation et la formation au tri et recyclage dans la communauté rurale de Zé, au Bénin, également engagée dans un agenda 21 local.

En matière de démocratie participative, la **Communauté de communes de Marne-et-Chantereine (77)** s'inspire du budget participatif de Porto Allegre (Brésil). Elle organise des échanges entre élus, services et habitants dans le cadre de la coopération décentralisée.

Le jumelage entre **Besançon (25)** et Bistrita-Nassaud, en Roumanie, s'appuie sur des échanges de compétences entre fonctionnaires territoriaux sur le captage et la distribution de l'eau, l'assainissement, le chauffage urbain, l'éclairage, les transports collectifs et la gestion des espaces forestiers. Les échanges touchent aussi bien les scolaires, les étudiants, les sportifs, les artistes, les militants associatifs.

La coopération décentralisée entre la **Communauté de communes de Montreuil-en-Bresse (01)** et le territoire de Kothiary (36 villages), au Sénégal, a permis des échanges sur le développement durable entre les partenaires locaux de part et d'autre, mais aussi avec les migrants sénégalais en France. Un plan de développement local donne le cadre à cette collaboration.

Depuis dix ans, la Ville d'**Angers (49)** consacre 0,5% de son budget annuel d'investissement à la solidarité internationale.

DES INDICATEURS

Dans les vingt prochaines années, **une personne sur trois et un pays en développement sur cinq** devront faire face à une grave pénurie d'eau.

Source : Unesco, 2002

Sur les 65 euros que coûte au consommateur une chaussure de sport fabriquée en Indonésie, **2,43 euros** sont consacrés à payer la main-d'œuvre.

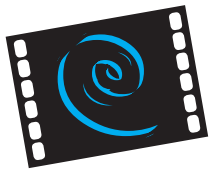
Source : Collectif de l'éthique sur l'étiquette

Exemplarité de la collectivité

ECORESponsabilité, GESTION ET FONCTIONNEMENT INTERNE, FORMATION INTERNE

Exemplaire dans le changement ! C'est le défi de toute collectivité locale qui s'engage dans une démarche de développement durable et qui va s'appliquer à elle-même ce qu'elle préconise pour tous. Elle montre ainsi l'exemple à ses partenaires institutionnels, aux entreprises, aux associations, comme aux citoyens, l'objectif étant d'ouvrir la voie pour les associer tous. La recherche de l'exemplarité s'avère tout aussi incitative en interne. Sensibilisés et formés - quels que soient les fonctions et les postes -, ce sont des élus et des agents convaincus qui pourront, à leur tour, mieux convaincre.

Par votre action de développement durable, vous contribuez à...



CLIMAT

Limiter les consommations énergétiques des aménagements

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Disposer d'équipements publics adaptés au climat de demain



RESSOURCES BIODIVERSITÉ

Préserver les ressources naturelles

Limiter les nuisances engendrées par la collectivité



BESOINS ESSENTIELS

Mieux prendre en compte la santé au travail

Introduire une alimentation de qualité dans les restaurants collectifs

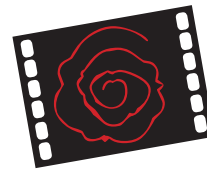


COHÉSION SOCIALE

Former élus et agents

Prendre en compte les besoins et les usages des élus et agents

Renforcer les liens et les articulations entre les territoires



CONSOMMATION ET PRODUCTION

Consommer de façon responsable

Sensibiliser aux écogestes les agents et les élus

RÉUSSI !

La Région Rhône-Alpes

et Rhônalpénergie-environnement ont conçu une charte des collectivités locales pour l'intégration de clauses sociales et environnementales dans la commande publique, destinée à soutenir la filière bois. Elles s'engagent à encourager l'utilisation du bois matériau, à promouvoir et développer le bois énergie, à utiliser du bois issu de forêts gérées durablement.

L'**Agglomération de Rouen (76)** a mis en place la collecte sélective et la valorisation des déchets de bureau pour 350 agents administratifs répartis en six sites : papiers, cartons, piles, consommables informatiques, canettes métal et bouteilles plastiques.

La commune de **Meylan (38)** travaille sur la gestion différenciée de ses espaces verts pour répondre aux attentes des habitants sur les paysages et les usages, pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement, et pour optimiser les moyens.

Dans le cadre de son agenda 21, la **Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral (59)** a imaginé une méthode d'élaboration participative qui, en 2002, a mobilisé pendant cinq mois, 80 personnes issues des communes, de la communauté urbaine, des partenaires institutionnels, des entreprises, de l'enseignement et du milieu associatif.

Des pistes d'initiatives

- Vous sensibilisez les **élus et les agents à l'écoresponsabilité** et au développement durable. Vous utilisez des méthodes de travail de gestion de projet qui s'appuient sur la participation des parties prenantes, la transversalité des services et qui intègrent des outils de suivi et d'évaluation. Vous incitez les agents à utiliser des grilles de questionnement pour intégrer le développement durable dans chaque projet.
- Vous évaluez l'impact environnemental et social de vos activités. A partir des résultats, vous incitez les élus et les agents à s'investir dans un projet collectif d'exemplarité.
- Vous adoptez une **politique d'achat responsable**. Vous créez un groupe de travail à l'échelle de la collectivité pour appliquer à vos achats des critères environnementaux et sociaux.
- Vous mettez en place **une politique de gestion économe des flux** dans les bâtiments publics afin de réduire les consommations.
- Vous réalisez un **plan de déplacement pour votre administration**. Vous encouragez les agents et les élus à utiliser les transports collectifs, l'usage du vélo, le covoiturage, l'autopartage... Vous renouvelez votre flotte de services en véhicules propres et en vélos. Vous développez le télétravail et les réunions en visioconférence.
- Vous adoptez le **principe de gestion différenciée** des espaces verts, visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, les consommations d'eau, la production de déchets et préserver la biodiversité.
- Vous veillez à la **parité et l'égalité professionnelle, à l'intégration de personnes handicapées**.

/// ARRÊT SUR IMAGE ///

Mairie de Pamiers (09), vers une écoresponsabilité pleine et entière

De quoi s'agit-il ?

La mairie de Pamiers a engagé une démarche écoresponsable qui se traduit par plusieurs actions emblématiques comme la réduction des consommations d'énergie et d'eau, un usage moindre des produits phytosanitaires, le recours aux énergies renouvelables, des constructions à faible consommation énergétique, des produits bio ou locaux à la cantine, des actions de sensibilisation.

Avantages

Les consommations d'énergie et d'eau des bâtiments communaux sont suivies, pour être améliorées. Le développement des énergies renouvelables bois et solaire conduit à la production d'eau chaude solaire dans le camping municipal, de chaleur au bois énergie et d'eau chaude solaire dans une cantine et un centre de loisirs, l'installation de solaire photovoltaïque sur une école. Il existe également un plan vélo, un projet de vélobus et d'un pédibus. La cantine de terroir soutient directement les

productions locales. La limitation des produits phytosanitaires concerne tant les espaces publics que les jardins privés.

Concertation et transversalité

L'information aux habitants s'appuie sur le bulletin municipal et sur les articles de la presse locale. Pour les phytosanitaires, une rue expérimentale a été conçue en concertation avec les citoyens. L'action sur les phytosanitaires, prise en charge par les services techniques, a fait l'objet d'une animation dans deux écoles primaires sur les pesticides et leurs risques.

Suivi et évaluation

Le gain financier annuel sur les consommations d'eau et d'énergie communales est estimé à 60 000 euros environ. L'économie d'énergie fossile (hors électricité) correspond à 900 000 kWh/an entre 2002 et 2006, soit 16% des consommations à surface constante.

Crédit photo : Mairie de Pamiers



DES INDICATEURS

La commande publique correspond à **15% du produit intérieur brut**, PIB, national.
Source : Ministère de l'Ecologie et du Développement durable

Le patrimoine immobilier des collectivités territoriales - hôpitaux, écoles, gymnases, piscines, centres nautiques, bâtiments administratifs - était responsable de **10% de la consommation énergétique finale en France** et de 12% des émissions de gaz à effet de serre.
Source : Délégation à l'Aménagement du territoire

Réalisez votre politique de DÉVELOPPEMENT DURABLE

FEUILLET RÉGIONAL ASSOCIÉ À LA PUBLICATION « ACTION ! RÉALISEZ VOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »



Des ressources pour votre collectivité

La plateforme régionale territoires et développement durable : une initiative de l'Etat et de la Région visant la généralisation effective du développement durable par :

- la diffusion et la mutualisation des méthodes et des outils,
- une meilleure articulation des initiatives sur les divers thèmes et sur les territoires qui s'emboîtent ou se voient.

La région Midi-Pyrénées soutient et encourage les démarches et actions de développement durable dans le cadre notamment du programme d'actions de l'agenda 21 régional.

La Direction de l'environnement et du Développement durable de la région Midi-Pyrénées est chargée de la mise en œuvre des politiques régionales en terme de développement durable ainsi que de l'agenda 21 régional, www.midipyrenees.fr

La Direction régionale de l'Environnement en Midi-Pyrénées, service déconcentré de l'Etat, apporte son appui aux actions concourant à la promotion et à la mise en œuvre du développement durable, www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public étroitement associé à la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, www.ademe.fr/midi-pyrenees

L'Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées, opérateur régional, informe et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets de développement durable, www.arpe-mip.com

Le réseau des villes et territoires durables de Midi-Pyrénées, animé par l'Arpe Midi-Pyrénées, favorise le partage d'informations, les échanges d'expériences, le développement de méthodologies communes sur des questions spécifiques comme les démarches AG21, l'écoresponsabilité, l'évaluation..., www.territoiresdurables.fr

Des aides mobilisables par les collectivités au titre des documents régionaux de programmation :

- 1 - Contrat de Projets Etat-Région : www.midi-pyrenees.pref.gouv.fr/web/232-contrat-de-plan-etat-region.php
www.midipyrenees.fr
- 2 - PRELUDE, Programme régional de lutte contre l'effet de serre et pour le développement durable, financé conjointement par l'ADEME et la Région (dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région), www.midipyrenees.fr
www.ademe.fr/midi-pyrenees
- 3 - Programme opérationnel d'intervention communautaire du fonds européen de développement régional (Feder) au titre de l'objectif « compétitivité et emploi », www.midipyrenees.fr www.midi-pyrenees.pref.gouv.fr/web/1809-la-competitivite-regionale-et-emploi.php

Des ressources nationales

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables : le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ; des appels à reconnaissance chaque année permettant aux projets de territoire d'évoluer et d'être reconnus agenda 21 local, www.developpement-durable.gouv.fr

La banque de données nationale des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, www.dd-pratiques.org

Le RARE, Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement mutualise le retour d'expériences des agences en région et produit des outils, www.rare.asso.fr

Autres liens utiles

- Association des Eco Maires, www.ecomaires.com
- Association Notre village, www.notrevillage.asso.fr
- Comité 21, www.comite21.org
- Dossiers et Débats pour le Développement Durable (4D), www.association4d.org
- Entreprises, Territoires et Développement (ETD), www.projetdeterritoire.com
- Fédération des Parcs naturels régionaux, www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES), www.effet-de-serre.gouv.fr
- Portail d'échanges des collectivités « commande publique et Développement durable », www.achatsresponsables.com
- Site francophone du développement durable, www.agora21.org

Liste non exhaustive de réseaux.



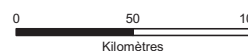
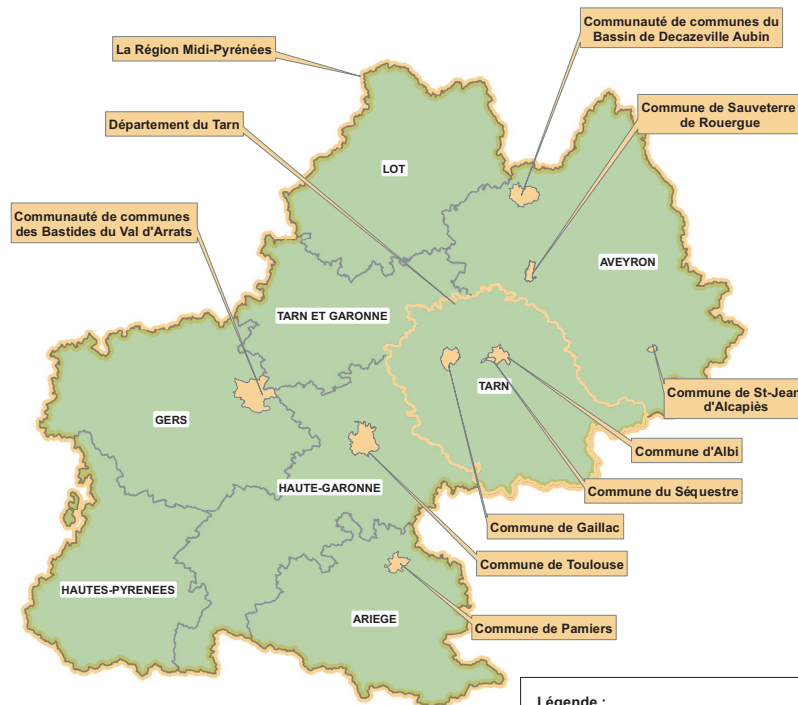
Réalisez votre politique de DÉVELOPPEMENT DURABLE

FEUILLET RÉGIONAL ASSOCIÉ À LA PUBLICATION « ACTION ! RÉALISEZ VOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »



- Les collectivités de Midi-Pyrénées s'engagent dans des démarches territoriales de développement durable.
- 44 agendas 21 sont réalisés ou en cours de réalisation, à diverses échelles territoriales : communes, intercommunalités, parcs naturels régionaux, départements, région.

Collectivités lauréates de l'appel à reconnaissance national (MEDAD) - 11 en décembre 2007 -



Légende :
 Agenda 21 du Tarn
 Agenda 21 Région Midi-Pyrénées

Copyright IGN BD CARTO 2003
 Réalisation : F CASSAGNE - ARPE MP 2007



AGENDAS 21 LOCAUX

Région :

Midi-Pyrénée

Communes :

Albi (81)
 Aspet (31)
 Balma (31)
 Colomiers (31)
 Cordes-sur-ciel (81)
 Cornebarrieu (31)
 Cugnaux (31)
 Gaillac (81)
 Lourdes (65)
 Le Sequestre (81)
 L'Isle-sur-Tarn (81)
 Montberon (31)
 Pamiers (09)
 Ramonville Saint-Agne (31)
 Saint-Geniès-Bellevue (31)
 Saint-Jean (31)
 Saint-Jean-d'Alcapies (12)
 Saint-Orens-de-Gameville (31)
 Toulouse (31)
 Sauverterre-de-Rouergue (12)

Intercommunalités et Pays :

Bastides du Val d'Arrats (32)
 Les Baronnies (65)
 Causse de Labastide-Murat (46)
 Confluence du Tarn et de la Garonne (82)
 Decazville Aubin (12)
 Grand Tarbes (65)
 Grand Toulouse (31)
 Grand Rodez (12)
 Le Haut-Comminges (31)
 Le Réalmontais
 Le SICOVAL (31)
 Les Monts d'Alban (81)
 Les Véziaux d'Aure (65)
 Millau Grands Causses (12)
 Portes Ariège Pyrénées (09)
 Quercy Pays de Serres (82)
 Val d'Adour (65, 32, 64)

Départements :

Ariège (09)
 Gers (32)
 Hautes Pyrénées (65)
 Tarn (81)

Parcs Naturels Régionaux :

Parcs Naturels Régionaux
 Parc naturel Régional des Grands Causses (12)
 Projet de Parc Naturel Régional Pyrénées Ariégeoises (09)

Liste non exhaustive
 Recensé ARPE MP fin 2007.



**Avec
la participation
de l'ADEME
Midi-Pyrénées**

